

Image not found or type unknown



## Garantie sur materiel d'exposition

Par **patrickluc**, le **10/03/2015** à **11:07**

Bonjour,

j'ai acheté une véranda d'exposition en 2012. cette véranda date de 2007 et a été livrée et installée avec des volets électriques garantis 7 ans.

Un volet est tombé en panne et on me dit que ce volet n'est plus sous garanti car monté sur la véranda en 2007 la garantie est finie depuis mai 2014.

Ma, question est : la garantie sur du matériel d'exposition débute t'elle a la 1ere installation (donc 2007) ou à l'installation chez moi soit en juillet 2012.

Je précise que il s'agit d'une véranda d'exposition et non d'occasion.

Merci de votre aide